

COMMUNE DE CERNOY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 mars 2023 à 19 heures 15

Le vingt-deux mars deux mille vingt-trois, à 19 heures 15, le conseil municipal, légalement convoqué le quinze mars deux mille vingt-trois s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle BARTHE, maire.

Nombre de Conseillers :

exercice : 10

Présents : 7

Votants : 7

Quorum : 6 (atteint)

Présents : Mesdames et Messieurs Isabelle BARTHE, Jacques de BRUCE, Lucien MORVILLE, Marion BRUNET, Pascal LEGRAND, Caroline MAHIEUX, Gladys BELAIR

Absents : Florent MAZIÈRES, Sébastien ROSE, Valérie ZOLDAN

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Gladys BELAIR

Secrétaire auxiliaire : Madame Leslie PELLEIEUX, secrétaire de mairie

Séance ouverte à 19h26

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 février 2023
Vote du compte de gestion 2022
Vote du compte administratif 2022
Affectation du résultat
Vote des taux des impôts directs locaux
Vote des subventions versées aux associations
Vote du budget primitif 2023
Questions diverses

1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2023

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

2) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée ;

Considérant les opérations de l'exercice 2022, Madame le Maire certifie l'identité des valeurs avec celles du Trésorier, des écritures, des dépenses et des recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement ;

Considérant la régularité des écritures du compte de gestion de Madame le Trésorier de Saint Just en Chaussée ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Constate à l'unanimité la concordance des écritures entre le compte de gestion du Trésorier et le compte administratif de Madame le Maire,
- Déclare à l'unanimité que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2022, n'appelle ni observations, ni réserves.

Pour : Jacques de BRUCE, Lucien MORVILLE, Marion BRUNET, Pascal LEGRAND, Caroline MAHIEUX, Gladys BELAIR

Contre : Néant

Abstention : Néant

3) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Sous la présidence de Monsieur Jacques de Bruce, le conseil municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

Investissement :

Dépenses	Prévu : 439 280,53 €
	Réalisé : 172 839,84 €
	Reste à réaliser : 83 077,00 €

Recettes	Prévu : 439 280,53 €
	Réalisé : 178 856,39 €
	Reste à réaliser : 201 789 ,00 €

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu : 191 780,28 €
	Réalisé : 148 609,36 €
	Reste à réaliser : 0,00 €

Recettes	Prévu : 232 421,51€
	Réalisé : 233 551,68 €
	Reste à réaliser : 0,00 €

Résultat de clôture :

Excédent de fonctionnement :	+ 185 299,83 €
Déficit d'investissement :	- 120 363,17 €
Excédent global de clôture :	+ 64 936,66 €

Hors de la présence de Madame Isabelle BARTHE, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2022.

Constate que les opérations d'investissement prévues pour 2022 et restant à réaliser sont inscrites pour :

Dépenses d'investissement :	83 077,00 €
Recettes d'investissement :	201 789,00 €

Pour : Jacques de BRUCE, Lucien MORVILLE, Marion BRUNET, Pascal LEGRAND, Caroline MAHIEUX, Gladys BELAIR

Contre : Néant

Abstention : Néant

4) AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats de la façon suivante :
Considérant l'excédent de fonctionnement décide d'affecter la somme de :

Compte 1068 recette investissement :	1651,17 €
Compte 002 excédent de fonctionnement :	183 648,66 €
Compte 001 déficit d'investissement :	120 363,17 €

Un déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure : 126 379,72 €

Un excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 100 357,51 €

Des restes à réaliser en dépenses pour un montant de :	83 077,00 €
Des restes à réaliser en recettes pour un montant de :	201 789,00€

Pour : Isabelle BARTHE, Jacques de BRUCE, Lucien MORVILLE, Marion BRUNET, Pascal LEGRAND, Caroline MAHIEUX, Gladys BELAIR

Contre : Néant

Abstention : Néant

5) VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 16,55 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,94 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60,10 %
- (- cotisation foncière des entreprises : %)

CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision et l'état 1259 complété aux services préfectoraux.

Pour : Isabelle BARTHE, Jacques de BRUCE, Lucien MORVILLE, Marion BRUNET, Pascal LEGRAND, Caroline MAHIEUX, Gladys BELAIR

Contre : Néant

Abstention : Néant

6) VOTE DES SUBVENTIONS

Sur proposition de Madame le maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer les subventions suivantes :

↳ A.I.T.T.	100,00 €
↳ Don du sang.	100,00 €
↳ Secours Populaire	150,00 €

↳ CHAD	50,00 €
↳ Restos du cœur	100,00 €
↳ Jardins du Plateau Picard	150,00 €
↳ Union sportive de Lieuvillers	100,00 €

Sur proposition de Madame le maire, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'effectuer un don de 100,00 € au profit de « Terre fondation de France » pour soutenir la population victime des tremblements de terre en Turquie.

Pour : Isabelle BARTHE, Jacques de BRUCE, Lucien MORVILLE, Marion BRUNET, Pascal LEGRAND, Caroline MAHIEUX, Gladys BELAIR

Contre : Néant

Abstention : Néant

7) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le vote du budget primitif par chapitre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif proposé par Madame le Maire :

Dépenses de fonctionnement :	295 259,17 €
Recettes de fonctionnement :	357 648,66€
Dépenses d'investissement :	424 166,34 €
Recettes d'investissement :	424 166,34 €

Pour : Isabelle BARTHE, Jacques de BRUCE, Lucien MORVILLE, Marion BRUNET, Pascal LEGRAND, Caroline MAHIEUX, Gladys BELAIR

Contre : Néant

Abstention : Néant

QUESTIONS DIVERSES :

Travaux

Madame le maire informe les membres du conseil qu'un rendez-vous avec la société TSE a eu lieu le mercredi 15 mars 2023 afin d'exposer le projet d'implantation de panneaux photovoltaïques dans une des pâtures de Monsieur Traën.

Madame le maire propose d'effectuer une visite sur un site aménagé afin de se rendre compte du projet.

Madame le maire informe le conseil qu'une demande sera faite auprès de Monsieur Cresson afin qu'il remette au propre la cour Belleval dont il a investi les lieux avec divers déchets (gravats, bitume, etc....).

Monsieur Morville informe qu'au niveau du n° 164 à Trois Etôts, la terre a été remise et propose que l'agent technique y sème du gazon.

Monsieur Morville informe que le fossé situé dans la rue du Saule n'est pas assez creusé et qu'il y a un risque de débordement en cas de pluie. Madame le maire va faire intervenir les ouvriers en charge du chantier.

Monsieur Morville et Monsieur Legrand constate encore des vitesses trop excessives notamment aux abords du chantier à Trois Etôts, et demandent s'il est possible de réaliser un marquage au sol. Madame le maire précise que c'est de la compétence du département et non de la commune.

Monsieur Legrand demande s'il est possible que l'agent technique nettoie les caniveaux.

Madame Belair demande s'il est possible que l'agent technique tonde dans la rue du Clos des Vignes.

Éléments de calendrier :

8 avril : Chasse aux œufs au parc de Trois Etôts

Séance levée à 20h47

Le maire, Isabelle BARTHE



Le secrétaire de séance, Gladys BELAIR

A blue ink signature of Gladys Belair, consisting of a stylized 'G' and 'B' followed by a horizontal line.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 22 mars 2023 a comporté 6 délibérations comme suit :

1	Vote du compte de gestion 2022 Favorable à 6 voix	N° 5-2023
2	Vote du compte administratif 2022 Favorable à 6 voix	N° 6-2023
3	Affectation du résultat Favorable à 7 voix	N° 7-2023
4	Vote des taux des impôts directs locaux Favorable à 7 voix	N° 8-2023
5	Vote des subventions versées aux associations Favorable à 7 voix	N° 9-2023
6	Vote du budget primitif 2023 Favorable à 7 voix	N° 10-2023

